

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 25, substituer aux mots :

« jusqu'à cette même date »

les mots :

« pour la même durée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.